



Akademik Eğitim ve Sosyal Bilimler Dergisi (AJESS Journal)

Swedish Constitutional Governance, Nordic Public Law, and Administrative Transparency

Prof. Dr. Henrik Lindqvist, Faculty of Law, Uppsala University / Faculty of Law, Stockholm University, Kingdom of Sweden , h.lindqvist@jur.uu.se

Article History

Received: 26/07/2026; Accepted: 27/09/2026; Published: 10/10/2026

Abstract

Cet article de recherche propose une évaluation critique approfondie du droit public suédois contemporain, des principes constitutionnels nordiques et de la gouvernance administrative. En se concentrant sur les quatre lois fondamentales de la Suède (Grundlagar)—notamment l'Instrument de gouvernement (Regeringsformen) et l'Acte sur la liberté de la presse (Tryckfrihetsförordningen)—cette étude analyse l'institution historique du Médiateur parlementaire (Justitieombudsmannen), le principe fondamental d'accès du public aux documents officiels (Offentlighetsprincipen) et l'autonomie ministérielle. En outre, elle examine la modernisation administrative sous le Code de procédure administrative (Förvaltningslagen), la numérisation du secteur public, le droit constitutionnel de l'environnement (Allemansrätten) et l'intégration harmonieuse du droit suédois dans le cadre juridique de l'Union européenne.

Keywords : droit public , l'autonomie ministérielle , numérisation du secteur public

1. Introduction:

Swedish Constitutional Foundations and the Nordic Legal Tradition

Le système juridique du Royaume de Suède occupe une position distinctive au sein de la tradition juridique nordique, caractérisée par une synthèse équilibrée entre droit civil codifié, dogmatique constitutionnelle et pragmatisme administratif. Ancrée dans des centres universitaires prestigieux tels que la Faculté de droit de l'Université d'Uppsala (Uppsala universitet) et l'Université de Stockholm (Stockholms universitet), la doctrine juridique suédoise a façonné des concepts fondamentaux de transparence administrative, de contrôle parlementaire et de protection des droits citoyens.

La constitution suédoise ne se compose pas d'un document unique, mais de quatre lois fondamentales (*Grundlagar*) : l'Instrument de gouvernement (*Regeringsformen* - 1974), l'Acte de succession (*Successionsordningen* - 1810), l'Acte sur la liberté de la presse (*Tryckfrihetsförordningen* - 1949) et la Loi fondamentale sur la liberté d'expression (*Yttrandefrihetsgrundlagen* - 1991).

Cette recherche offre une analyse exhaustive du modèle constitutionnel suédois, en évaluant la séparation des pouvoirs, le rôle du Riksdag, l'indépendance des agences administratives, le principe de publicité et les défis juridiques de la gouvernance numérique et environnementale.

2. Constitutional Architecture and Parliamentary Supremacy in the Riksdag

L'Instrument de gouvernement (*Regeringsformen*) énonce le principe fondamental selon lequel tout pouvoir public en Suède émane du peuple (*All offentlig makt i Sverige utgår från folket*). Ce principe démocratique s'incarne dans le Parlement unicaméral suédois (*Riksdag*), qui détient le pouvoir législatif suprême, vote le budget de l'État et exerce un contrôle rigoureux sur le gouvernement (*Regeringen*).

Contrairement aux régimes présidentiels ou parlementaires classiques avec exécutif centralisé, le modèle suédois se caractérise par la séparation entre le cabinet ministériel et les agences administratives indépendantes (*Förvaltningsmyndigheter*). Le 'gouvernement ministériel' (*Ministerstyre*) direct est expressément interdit par le Chapitre 12, Article 2 de la Regeringsformen.

Les juristes constitutionnels d'Uppsala et de Stockholm analysent cette autonomie organisationnelle, qui garantit que les décisions administratives individuelles sont prises par des autorités publiques impartiales sur la base stricte de la loi, à l'abri de toute ingérence politique directe.

3. The Parliamentary Ombudsman (Justitieombudsmannen) and Administrative Oversight

L'institution du Médiateur parlementaire (*Justitieombudsmannen - JO*), créée par la Constitution suédoise de 1809, représente l'une des contributions majeures de la Suède au droit public international et à la justice administrative mondiale.

Le JO est un organe indépendant élu par le Riksdag pour veiller à ce que les cours de justice, les agences administratives et les fonctionnaires publics respectent les lois, les règlements et les principes d'impartialité administrative.

Les travaux de recherche juridique démontrent que le JO dispose de pouvoirs d'inspection étendus, d'accès direct aux dossiers administratifs et de la capacité d'émettre des critiques formelles ou d'engager des poursuites disciplinaires et pénales contre les agents publics défaillants.

Ce mécanisme de contrôle extracontentieux renforce la confiance des citoyens envers les institutions publiques et assure un équilibre constant entre l'efficacité administrative et le respect des droits fondamentaux.

4. The Principle of Public Access to Official Documents (Offentlighetsprincipen)

Le principe d'accès du public aux documents officiels (*Offentlighetsprincipen*), consigné dans l'Acte sur la liberté de la presse (*Tryckfrihetsförordningen*), constitue le pilier central de la transparence administrative en Suède depuis 1766, représentant la plus ancienne législation sur la liberté d'information au monde.

En vertu de ce principe constitutionnel, tout citoyen ou résident a le droit fondamental d'examiner et d'obtenir copie des documents détenus par les autorités publiques, sans avoir à justifier d'un intérêt juridique particulier.

Les exceptions à cette règle de transparence sont strictement énumérées par la loi sur la publicité et le secret (*Offentlighets- och sekretesslagen*), couvrant la sécurité nationale, la défense et la protection de la vie privée.

Les chercheurs en droit administratif analysent comment ce principe garantit un contrôle citoyen permanent sur l'administration, prévient la corruption et stimule un débat public éclairé.

5. Administrative Procedure Reform and Judicial Review (Förvaltningslagen & HFD)

Le droit administratif général suédois est régi par la loi sur la procédure administrative (*Förvaltningslagen* de 2017), qui établit des garanties procédurales rigoureuses : droit d'être entendu, obligation de motivation des décisions, délai raisonnable et service aux citoyens (*Serviceskyldighet*).

Le contrôle juridictionnel des actes administratifs est assuré par un ordre de juridiction administrative spécialisé à trois niveaux, au sommet duquel siège la Cour administrative suprême de Suède (*Högsta förvaltningsdomstolen - HFD*).

La HFD veille à la légalité, à la rationalité et à la proportionnalité des décisions administratives, offrant un recours effectif aux citoyens en conformité avec l'Article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Cette structure juridictionnelle garantit un équilibre harmonieux entre la liberté d'action administrative nécessaire à l'État social et la protection juridique individuelle.

6. Digital Public Governance, Data Protection, and Algorithmic Fairness

La Suède figure parmi les nations les plus avancées dans la numérisation des services publics, la mise en œuvre de l'administration électronique (*E-förvaltning*) et l'interconnexion des registres nationaux (*Personnummer*).

Les universitaires suédois examinent le cadre juridique encadrant le traitement des données publiques conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et à la loi complémentaire suédoise (*Dataskyddslagen*).

Les recherches actuelles se concentrent sur la transparence algorithmique dans les décisions administratives automatisées, garantissant que l'usage de l'intelligence artificielle respecte l'obligation constitutionnelle de neutralité et le principe *Offentlighetsprincipen*.

Ces développements normatifs visent à préserver les droits numériques des citoyens tout en optimisant l'efficacité de l'administration publique modernisée.

7. Environmental Constitutionalism, Right of Public Access (Allemansrätten), and Sustainability

La protection de l'environnement est inscrite dans l'Instrument de gouvernement (RF Chapitre 1, Article 2) comme un objectif prioritaire de l'État suédois pour promouvoir un développement durable et un environnement sain pour les générations actuelles et futures.

Un aspect unique du droit public et civil suédois est le droit d'accès libre à la nature (*Allemansrätten*), protégé par la constitution, qui autorise toute personne à traverser et séjourner temporairement dans les espaces naturels privés dans le respect de l'environnement (*Inte störa, inte förstöra*).

Le Code de l'environnement suédois (*Miljöbalken*) et les tribunaux spécialisés de l'environnement (*Mark- och miljödomstolarna*) constituent un cadre juridique exemplaire pour la gestion des ressources naturelles, la transition énergétique et la justice climatique.

8. European Union Integration, European Law Supremacy, and Nordic Legal Identity

L'adhésion de la Suède à l'Union européenne en 1995 a profondément transformé son ordre juridique constitutionnel, consacrée par le Chapitre 10 de la Regeringsformen autorisant le transfert de compétences décisionnelles à l'UE.

Les juristes suédois analysent le dialogue continu entre le droit de l'UE et les traditions constitutionnelles nationales, notamment la préservation du principe d'accès du public *Offentlighetsprincipen* face aux règles européennes de confidentialité.

Les juridictions suédoises appliquent le principe de primauté et d'effet direct du droit européen tout en veillant à la sauvegarde de l'identité constitutionnelle et des valeurs fondamentales de l'État de droit suédois.

9. Future Trajectories in Swedish Public Law and Comparative Governance

Face aux transformations géopolitiques, climatiques et technologiques mondiales, la recherche en droit public suédois s'oriente vers le renforcement de la résilience constitutionnelle, la sécurité nationale et la protection de la démocratie.

La tradition juridique suédoise continue d'inspirer les réformes administratives internationales grâce à sa méthodologie transparente, son indépendance institutionnelle et son attachement indéfectible aux droits civiques.

Ces travaux prospectifs garantissent que le modèle nordique reste un étalon de référence pour la gouvernance démocratique à l'ère numérique.

10. Conclusion: The Swedish Constitutional Model in Global Legal Studies

L'étude du droit constitutionnel et administratif suédois démontre une réussite exemplaire dans l'harmonisation de la souveraineté parlementaire, de la transparence intégrale, de l'indépendance administrative et de la justice environnementale.

En combinant les garanties fondamentales des *Grundlagar*, l'action vigilante du *Justitieombudsmannen*, le principe *Offentlighetsprincipen* et une gouvernance numérique éthique, le système suédois offre un modèle robuste pour le droit comparé.

En définitive, le paradigme suédois confirme qu'une démocratie constitutionnelle prospère repose sur une transparence absolue, l'impartialité des institutions et un respect inébranlable de la dignité humaine.

References

- Bull, T. (2021). *Swedish Constitutional Law: Instruments, Institutions, and Rights*. Norstedts Juridik.
- Holmberg, E., Stjernquist, N., Isberg, M., Eliason, M., & Regner, G. (2019). *Grundlagarna: Med kommentarer* (12:e uppl.). Norstedts Juridik.
- Lindqvist, H. (2025). Offentlighetsprincipen, Digitalisering och Förvaltningsrättslig Transparens i Sverige. *Svensk Juristtidning (SvJT)*, 110(2), 140-195.
- Ragnemalm, H. (2020). *Förvaltningsprocessrättens grunder* (11:e uppl.). Norstedts Juridik.
- Strömberg, H., & Lundell, B. (2022). *Allmän förvaltningsrätt* (27:e uppl.). Liber.
- Warnling-Nerep, W. (2023). *En introduktion till förvaltningsrätten* (14:e uppl.). Norstedts Juridik.